

le 2 Mai 2012

## CONVOCAATION

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives  
(JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

**JEUDI 10 MAI 2012 à 20 H 30**

### ORDRE DU JOUR

- Etude programmation Avenant N° 2 - Choix des scénarios
- Eglise - Mission SPS - Avenant MO & étude mise en lumière
- Consultation travaux du lavoir
- Voirie communautaire - Convention mise à disposition CDC
- Dossier subvention sécurité routes
- Proposition de prêt
- Convention restauration collège pour la rentrée 2012
- Consultation site WEB
- Dossier subvention « Orchestre Champs Elysées » & convention Tourisme en Gâtine
- Subvention Semaine du Cyclotourisme
- Subvention Théâtre été
- Partenariat Comité jumelage
- Cartes accès déchetteries
- Rapport des commissions communales et communautaires
- Questions diverses

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Nicole FORTUNÉ.



## Compte rendu de la réunion de Conseil du 10 mai 2012 à 20h30.

L'an deux mille douze, le dix mai, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 2 mai deux mille douze s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole FORTUNÉ, Maire.

Présents :

Mmes et Mrs FORTUNÉ, RENOUX, LARGEAU CI, MICHAUD, LARGEAU J., BONNANFANT, PACAUD, RIBY, DESTANDAU, DEFAYE, BARIBAUD, CORBINUS, GUITTON D.

Absente excusée : GUITTON Claudie. (Pouvoir à M CORBINUS)

Secrétaire de séance : M. GIRARD

Préambule : approbation du précédent compte rendu de conseil du 29 mars 2012.

Après correction dans le paragraphe de l'Orchestre des Champs Elysées du canton d'Airvault à la place de Ménigoute, vote pour, à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### • **Etude programmation Avenant N° 2 - Choix des scénarios**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur plusieurs points :

- le choix des scénarios proposés dans l'étude de programmation,
- le devenir de la maison Aubret : déconstruction ou conservation
- l'avenant pour prendre en compte différentes modifications.

Un avenant relatif à l'étude du projet de réhabilitation des bâtiments de la mairie avec la bibliothèque, l'école de musique et la salle socioculturelle, a suscité un vif et long débat mais a finalement abouti sur le choix du scénario proposé par le Cabinet APS.

-Rappel des scénarios par Yves Pacaud qui fait le compte rendu de la réunion de pilotage du 12 mars.

Scénario N° 1 dit « scénario mairie » : Construction d'une salle de conseil et de mariages avec un accès par un passage sur l'arrière du bâtiment existant et proche de l'arrière de la salle socio-éducative. Le secrétariat resterait au rez-de-chaussée. La salle actuelle de l'étage deviendrait salle de réunion plus open space. La salle « Cracotte » disparaîtrait.

Dans ce scénario, il manque la vocation « socio-culturelle ».

Le Scénario 2 dit « scénario socio-culturel » : La salle du conseil serait en rez-de-chaussée en supprimant la cloison entre les secrétariats. La salle des associations serait incluse sur ce même niveau. Un espace serait créé pour le secrétariat.

Suite à la réunion du 30 avril, le positionnement du comité de pilotage est plus en faveur du scénario 1 sachant que 2 variantes sont proposées. (cf compte rendu d'Yves Pacaud sur cette réunion du comité de pilotage).

Vote sur les scénarios :

Scénario 1 : 1 abstention 14 pour.

2<sup>ème</sup> vote : Aucune voix pour le scénario 2.

Scénario N°1 retenu :

- Au rez-de chaussée en partant du bureau de la secrétaire : il devient un office + rangement, à côté bureau du maire, puis escalier, secrétariat et dans une partie neuve accueil secrétariat.
- Dans cette extension seront positionnés l'accueil + l'animateur et co-working et la salle du conseil.
- Ensuite le passage puis la bibliothèque neuve, surface environ 90 m<sup>2</sup>.
- Un couloir extérieur court le long du bâtiment côté ouest.
- A l'étage, la salle de conseil devient un open space pour bureau des adjoints plus salle de réunion. Celui-ci n'accueillant pas de public, l'escalier est suffisant (pas besoin d'ascenseur)
- Selon s'il y a suppression ou non du bâtiment actuel de la bibliothèque, la salle des archives peut être agrandie en supprimant la cloison (pas besoin de passage).
- l'aménagement des combles peut être envisagé, en poursuivant l'escalier vers ce 2<sup>nd</sup> étage.
- Variante du scénario 1 : conservation du bâtiment existant de la bibliothèque avec percement d'un passage.
- Un des indicateurs sera le coût de l'opération.
- Il est appelé scénario "mairie". Mais pour APS il lui manque la vocation socioculturelle qu'apporte la salle des associations.

Voir schéma en annexe

- Par ailleurs, ce diagnostic établi a également aidé à prendre une décision sur le devenir de la maison Aubret (propriété de la commune). Une urgence s'impose : la sécurisation de l'immeuble.

Pour l'instant, il n'y a pas de projet particulier.

La question se pose de savoir comment le sécuriser sans impacter son devenir (école de musique, autre...). Devant les avis partagés, une demande d'état des lieux est faite afin de permettre de connaître la structure de cette maison. Cette étude peut de nous aider à prendre une décision sur son devenir ; devons-nous la laisser en l'état, la restaurer, la déconstruire ? Deux solutions sont proposées :

1 : Une mise hors d'eau avec réfection de la toiture (budget à minima prévu).

2 : Une déconstruction en gardant le mur de façade et les murs touchant les maisons mitoyennes.

Après de multiples discussions sur la remise en cause de l'étude ou son coût, le vote est décidé sur les points précis suivants :

Vote : Réfection de la toiture : 1 Abstention - 1 Contre - 13 Pour.

Vote : Sur le travail de diagnostic déjà réalisé et dû pour un montant d'environ 2000 € à préciser : 1 Abstention, 1 Contre, 13 Pour.

Vote : Sur la somme due à Fazette Bordage de 2000 € : 1 Abstention et 14 Pour.

- Ces 2 derniers points faisant l'objet des modifications à régulariser par avenant.

La maison Aubret sera donc sécurisée et mise hors d'eau.

Cette mission s'enregistre dans une volonté de cohésion entre les actions socioculturelles et est une première démarche dans la contrainte pour les collectivités de rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce premier point de l'ordre du jour a donné lieu à de nombreux échanges notamment au sujet de l'avenant. Monsieur Baribaud insiste et déplore d'être mis devant le fait accompli.

#### **\* Eglise - Mission SPS - Avenant MO & étude mise en lumière**

Le conseil Municipal doit délibérer sur la mission SPS concernant les 2 phasages. Le « mieux disant » est l'entreprise PCG de Prahecq pour un coût de : 4301 € HT.

Proposition Validation : pour à l'unanimité.

Avenant pour une mise en lumière de l'extérieur de l'église (ce qui n'avait pas été prévu auparavant), il porte sur l'étude de la mise en lumière plus l'exécution, (l'installation des éléments nécessaires à cette mise en lumière, passage des fourreaux ...)

Coût global : (2660 € + 2024 €) soit 4 684 € HT

Vote : Pour à l'unanimité.

Honoraires de maîtrise d'œuvre :

Le contrat initial en date du 20 Janvier 2011 et l'avenant N°1 du 13 Avril 2011 prévoyait une mission de base sur un montant de travaux de 520 000 € HT soit 62 626.20 € HT et mission diagnostic avec relevé pour 16 892 € HT. L'ensemble au taux de 12.04 % s'élevait à 79 518.20 € HT.

L'avant projet définitif ayant arrêté le montant des travaux à la somme de 1 016 800 € HT, la mission doit être réévaluée en fonction de ce montant avec un taux ramené à 11.79 % soit 119 862.42 € HT.

A la mission complémentaire de 16 892 € HT s'ajoutent un supplément de 544 € HT pour la prise en compte du chauffage non prévu dans le diagnostic initial ainsi que l'étude de mise en lumière de 2 660 € HT étude et la mission EXE de 2 024 € HT soit 5 228 € HT. Cette mission complémentaire passerait à 22 120 € HT.

L'ensemble de la maîtrise d'œuvre serait alors portée à 141 982.42 € HT/169 810.97 € TTC

Vote : 1 contre 14 pour.

#### **\* Consultation travaux du lavoir**

Un budget pour la rénovation du lavoir a été prévu au budget. Une étude est nécessaire. La commune a reçu 2 propositions de cabinet de maîtrise d'œuvre, AZ Architect et le cabinet Chrétien.

Le mieux disant est le cabinet Chrétien avec une offre à 1 500 € HT compris le diagnostic SOCOTEC pour 700 € HT.

Une subvention PROXIMA Pays pourrait être demandée.

Vote à l'unanimité pour le cabinet Chrétien et la demande de subvention

#### **\*Voirie communautaire - Convention mise à disposition CDC**

Suite aux transferts de charge à la CDC Pays Sud Gâtine, une convention devait être établie entre la commune et la CDC pour une longueur 23,660 kms de voies communautaires.

Vote : pour à l'unanimité.

#### **\* Dossier subvention sécurité routes**

Il s'agit de la mise en sécurité des routes départementales (Champdeniers RD 745 et Château Bourdin RD 130) ainsi que le carrefour devant l'entrée de la Ménardière et la « montée » vers le collège (rue de la Ménardière). La solution retenue est la création d'un « plateau enrobé » (dont le coût est supérieur), un aménagement des trottoirs et une résine au sol, le marquage permettra une limitation de la vitesse. Une seule voirie sera réalisée si aucune aide n'est accordée sachant que le Conseil Général pourrait attribuer une subvention à hauteur de 30%.

Vote pour la demande de subvention : pour à l'unanimité.

#### **\* Proposition de prêt**

Bernard Renoux rappelle qu'une demande de prêt avait été évoquée lors du précédent conseil pour le financement des travaux de l'église, sachant que le contexte économique et financier rendrait difficile cette démarche.

Le prêt qui a pu être négocié à ce jour est de 150 000 € sur 15 ans à 4.63% avec la Caisse d'Epargne.

La commission finances fait remarquer qu'il ne couvrira pas la totalité de notre besoin d'Investissement.

Vote : pour à l'unanimité

Monsieur Renoux présente une 2<sup>ème</sup> proposition faite par le Crédit Mutuel, pour un prêt de 225 000 € sur 20 ans à 5.73% mais à l'unanimité, le conseil décide de ne pas retenir l'offre pour l'instant.

Vote pour 0, contre 15

#### **\* Convention restauration collège pour la rentrée 2012**

Le collège avec le Conseil Général met en place à la rentrée un self pour la restauration scolaire.

L'organisation pose un véritable problème compte tenu que les maternelles doivent rester en service à table avec les collégiens, les primaires et élémentaires en self. Le restaurant dispose actuellement de 170m<sup>2</sup>, le self diminue l'espace qui est ramené à 140 m<sup>2</sup>. Il faut organiser le restaurant scolaire et prévoir le financement du matériel de restauration nécessaire.

Ce changement va impacter financièrement la commune (nombre d'enfants, temps passé au self, aide, accompagnement...). Une convention tripartite sera signée entre la Commune, le Conseil Général et le Collège lorsque l'organisation sera finalisée.

#### **\* Consultation site WEB**

La commission communication va étudier la semaine prochaine les trois dossiers reçus et décider des candidats à retenir pour les auditions.

#### **\* Dossier subvention « Orchestre Champs Elysées » & convention Tourisme en Gâtine**

Le budget pour l'accueil de l'orchestre des Champs Elysées est équilibré pour un total de 6591€, dont 2491 € reviennent à la charge de la commune. Un prix de 5€ sera demandé pour assister à la représentation du 6 juin.

Nous devons passer une convention de partenariat avec Tourisme en Gâtine pour qu'ils se chargent des réservations du spectacle.

Une subvention a été demandée à la Région pour animation via le Pays de Gâtine.

La question a été posée de savoir pourquoi Mazières en Gâtine avait été retenue comme résidence pour cet orchestre. Madame le maire explique que l'idée est venue du Pays de Gâtine. A l'origine le CARUG devait porter le projet mais n'a pas souhaité continuer dans la démarche car le projet était trop petit pour eux (seulement trois communes). De ce fait, sur les communes concernées seules Coulonges ou Mazières pouvaient s'engager car Airvault était moins concernée avec peu d'animations.

Convention Tourisme en Gâtine : Vote pour à l'unanimité

budget : vote pour à l'unanimité

#### **\* Subvention Semaine du Cyclotourisme**

Cette course se déroulera la 1<sup>ère</sup> semaine d'août : passage de 5000 à 7000 cyclistes. Les organisateurs demandent que les villages traversés soient décorés.

Y. Boubien, responsable de l'animation a présenté à la commission animation son projet de construction d'une structure toute en vélos. Il demande une subvention de 100 € pour le club cyclotouriste de Champdeniers afin de réaliser cette structure.

La commission animation a donné un avis favorable.

Vote : Pour à l'unanimité

### \* Subvention Théâtre été

Demande d'une subvention de 300€ pour les « Starters » afin de réaliser un spectacle d'été pour les 10 ans du théâtre, dans l'enceinte du collège à partir du 30 juin.

Mr Bonnanfant donne lecture du courrier des Starters rédigé par A. Clairand et précise que la commission animation a donné un avis favorable à cette demande.

Vote : pour à l'unanimité

### \* Partenariat Comité jumelage

Rappel fait par Murielle Girard sur la demande de Jumelage exprimée par le Maire de Leśna Podlaska en Pologne (proche de la frontière Biélorusse).

Un comité de jumelage est en train de voir le jour. Le collège de Mazières serait, dans un premier temps, partenaire avec un collège polonais. Murielle Girard assurera la coordination entre le collège et la mairie.

Un courrier doit être rédigé et adresser au maire de Leśna Podlaska pour valider ce partenariat.

La commune doit donc valider le principe de partenariat et le soutien qu'elle porte à ce projet.

Vote pour à l'unanimité.

### \* Cartes accès déchetteries

Ce point fait suite au courrier reçu par les Maziérois, faisant référence à la restructuration du SMC et à la délivrance d'une carte autorisant à 15 passages par an à la déchetterie.

La mise en service de cette nouvelle carte d'accès à la déchetterie à partir de septembre prochain a suscité le mécontentement de nombreux habitants. En effet, un coût supplémentaire de 2€ le passage ou 8€ les 5, sera facturé au-delà de 15 passages (maximum annuel).

Quant à la délivrance au public de ces cartes d'accès, les agents municipaux ne souhaitent pas gérer leur distribution, comme demandé par le SMC. Le conseil pense qu'il serait plus souhaitable que le SMC les envoie par la poste et, si ce n'est pas possible, la commune propose de mettre un local à leur disposition (aux horaires d'ouverture de la mairie), afin qu'ils assurent une permanence pour remettre directement la carte aux intéressés.

JB Riby, dans le cadre de la commission environnement, propose de fixer une date de réunion afin d'aborder ce problème et de préparer un courrier pour le SMC et de voir plus généralement, le problème de l'environnement avec la chartre Terre Saine. Date retenue, le mardi 22 mai.

### \* Rapport des commissions communales et communautaires

Hervé Bonnanfant : Marché africain : réunion de débriefing le 21 mai à 20h30 au château avec l'association du Togo.

Le Mois prochain : course cycliste le 24 juin, il faut prévoir des signaleurs (21) et des barrières pour la sécurité

Pour le 14 juillet le projet du DVD est en bonne voie.

Réunion de la commission animation prévue le 7 juin 20h30.

Yves Pacaud : Réunion Cracotte le 16 mai.

Un point est fait sur le compte rendu de KPMG : étude sur les projets de territoires, envoyé par la CDC. Il est convenu de transférer le compte rendu à l'ensemble du conseil.

Jean-Bernard Riby : Syndicat des eaux : La concession revient à la SAUR au détriment de la Lyonnaise des Eaux. Le Président souhaite que les abonnés assimilent la distribution de l'eau au Syndicat et non à la Lyonnaise. Le rapprochement avec Parthenay sur la gestion, apporterait une diminution des coûts.

Francis Defaye : Souhaite remercier toutes les personnes qui l'ont soutenu pour le projet de la maison Aubret. Il précise qu'il sera absent pour la permanence du 17 juin des élections législatives et pour le prochain conseil municipal du 28 juin 2012.

Alain Baribaud : Evaluation locale des charges à transférer, au niveau CdC, suite à l'élaboration du PLU Intercommunal. Pour ce PLU, le budget est de 300 000€. Des subventions sont attendues mais il restera 35 000 € à charge à répartir sur les communes. Travaux fait sur population, PLU existant, etc

Martine Corbinus : Achat des guirlandes électriques par la commission animation pour profiter des soldes. Le choix a été fait avec Arnaud pour les guirlandes et leur emplacement. La rue du Pré Martinet et le début de la rue de Parthenay seront équipées pour 1 300 € HT. Martine précise qu'elle reste dans l'enveloppe budgétaire.

Une réunion est à prévoir par la commission bâtiment pour préparer la consultation des travaux de la maison Aubret et la mission APS.

Dominique Guitton : Commission économique prévue le 29 mai 18h30

Marie Vignault : Remercie la commune de l'avoir accueillie pour son stage qui se termine la semaine

prochaine. Elle va maintenant se consacrer à la rédaction de son mémoire.

Claude Largeau : Espace associatif : les rideaux sont posés mais cela ne résoud pas les problèmes de résonance pour les cours de danse.

**\* Questions diverses**

Commerces. Le marchand de pizza est de retour tous les vendredis à partir de 17h à l'emplacement habituel.

Prochaine réunion de conseil : 28 juin à 20h30.

Le Maire,  
Nicole FORTUNÉ